

RÉUNION DU 13 AOUT 2009

L'an deux mille NEUF, et le treize du mois d'août à 21 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'ARGELES-GAZOST.

Etaient présents :

- . Monsieur Francis CAZENAVETTE, Maire ;
- . Messieurs, HECHES, BERGUGNAT, ROUX, Mme PAULY, HAURINE, MOUNARD, Adjoints
- . Mesdames et Messieurs : NOGARO, LASPRESES, DUPUY, COMA, MIROULET, de ROQUETTE-BUISSON, HADDAD, DUTEMPLE, ABADIE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

- . M. CASTERA donne procuration à Mlle PAULY
- . M. FERNANDES donne procuration à M. DUTEMPLE
- . M. MENGELLE à M. HAURINE
- . M. MYLORD donne procuration à M. DUPUY
- . M. GRAZIADEI donne procuration à M. NOGARO
- . Mme LASNIER
- . Mme BOILEAU

Secrétaire de séance : M. BERGUGNAT.

VILLA TEILLET : CHOIX DES ENTREPRISES

Lors de ses séances des 10 juillet et 31 juillet derniers, la commission d'appel d'offres a examiné les candidatures des entreprises pour la rénovation de la villa Teillet.

Elle a retenu les entreprises suivantes :

Lot 1 : gros œuvre . estimation : 31 929,45 €
Entreprise Latapie, pour 21 411,00 €

Lot 2 : couverture zinguerie. Estimation : 5 705,00€
Entreprise Vignes et fils : 4 718,70 €

Lot 3 : menuiseries bois. Estimation : 20 988 €
Entreprise Forgeau : 15 150 €

Lot 4 : menuiseries aluminium . Estimation : 10 880 €
Entreprise Marmer : 5577,04€

Lot 5 : plâtrerie isolation . Estimation : 28 444 €
Entreprise Déco 2000 : 26563.50

Lot 6. Carrelages. Estimation : 10 729 €
Entreprise Pardina : 7868,73 €

Lot 7. Revêtements de sols. Estimation : 9 806,25 €
Entreprise Abadie : 9 041,59 €

Lot 8. Peintures. Estimation 22 450,41 €
Entreprise Boyrie : 17 090,26 €

L'entreprise Boyrie propose une variante complémentaire pour 6 124,61 €, qui est retenue en tranche conditionnelle.

Lot n°9 : Electricité. Estimation : 56 000 €
Entreprise Bégaries : 58 573 €

Lot 10 : Plomberie, sanitaire, VMC. Estimation : 14 000 €
Entreprise 3B Dulau : 13 934,36 €

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à confirmer les choix de la commission d'appel d'offres et à l'autoriser à signer les marchés correspondants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

SALLE DE LA TERRASSE : CHOIX DES ENTREPRISES

Lors de ses séances des 31 juillet et 10 août derniers, la commission d'appel d'offres a examiné les candidatures des entreprises pour la rénovation de la salle de la Terrasse..

Elle a retenu les entreprises suivantes :

Lot 2 : Charpente, couverture zinguerie. Estimation : 21 552,50 €
Entreprise Vignes et fils 21 065,44 €

Lot 3 : menuiseries aluminium. Estimation : 30 540 €
S.A.R.L V.M.M. :26 553,00 €

Lot 4 : menuiseries extérieures bois. Estimation : 9 850 €
Entreprise Aguillon: 9 797 €

Lot 5 : Menuiseries intérieures . Estimation 14 933,50 €
Entreprise Aguillon : 14 345 €

Lot 6. Serrureries. Estimation : 17 520 € €
Entreprise Lacaze : 17 147,50 € €

Lot 7 : Plâtrerie cloisons sèches. Estimation : 43 772,50 €
Entreprise Burlo : 33 847,74 €

Lot 8. Carrelages faïences. Estimation 22 575 €
Entreprise Burlo : 16445,28 €

Lot 9 : Peintures. Estimation : 92 335 €
Lot déclaré infructueux, les 3 candidats n'ayant pas chiffré la totalité des travaux.

Lot 10 : Etanchéité . Estimation : 71 050 €
Entreprise à choisir en fonction de la qualité des matériaux de surface

Lot 11 : Ascenseur. Estimation : 45 000 €
Pyrénées ascenseurs : 43 868 €

Lot 12 : Plomberie, chauffage, ventilation. Estimation : 76 000 €
Entreprise Bégaries : 75 191 €

Lot 13 : Electricité. Estimation : 49 000 €
Entreprise Bégaries : 48 689 €

Le lot 1, qui concerne la démolition-gros œuvre, a fait l'objet d'un appel d'offres distinct, postérieur aux autres, car l'élaboration du cahier des charges était conditionnée par la réalisation de sondages. Son estimation est de 320 433,30 €

Le lot 9, déclaré infructueux, fera l'objet d'un marché négocié.

Les résultats des mises en concurrence de ces trois lots seront examinés par la commission d'appel d'offres qui se réunira le 7 septembre

Monsieur le Maire invite le conseil municipal :

- à confirmer les choix de la commission d'appel d'offres et à l'autoriser à signer les marchés correspondants. (Lots 2 à 8 et 11 à 13)
- à l'autoriser à signer les marchés des lots 1, 9 et 10 avec les entreprises qui auront été retenues par la commission d'appel d'offres dans la mesure où leurs montants seront inférieurs aux estimations.

Le conseil municipal, par 19 voix pour et 2 abstentions (M. Hèches et Mme Lasprères) approuve ces propositions.

M. Hèches a justifié son abstention par la déclaration suivante :

« Voici les raisons de mon abstention :

Certes, je suis conscient de la nécessité d'agrandir sur la terrasse l'Office de Tourisme pour conserver le label Office de Tourisme, nécessaire au maintien de « Argelès Station Classée », d'où l'obligation pour utiliser la salle de la terrasse de créer un nouvel accès avec escalier et ascenseur pour être en conformité avec la législation.

Je suis donc d'accord pour les travaux à réaliser sur l'accès et la rénovation de la salle de la terrasse. Mais, je n'adhère au projet de l'architecte des Bâtiments de France qui nous impose une façade sur avec galeries et petites fenêtres ainsi que bardage et toit en ardoise imposants par rapport à l'architecture de la Tour Mendaigne.

Avez-vous regardé depuis le bas de la ville, la disposition des galeries de la ville haute ?

Elles sont toutes orientées vers l'est, au soleil levant, aucune au sud comme nous l'impose l'architecte des Bâtiments de France.

Il eut été, à mon avis, plus judicieux de faire une façade sud en baies vitrées ce qui aurait allégé cette masse sud, aurait permis d'avoir des salles plus lumineuses et un panorama sur la vallée comme sur la terrasse et en harmonie avec les baies vitrées de la grande salle.

Voilà pourquoi je ne cautionne pas la réalisation de la façade sud telle qu'elle nous est imposée par l'architecte des Bâtiments de France.

THERMOLUDIQUE : CHOIX DES BUREAUX OPC ET CSPS

Les appels publics à candidature des marchés OPC et CSPS ont été réalisés le 24 avril 2009 et ont fait l'objet d'envoi de consultation aux candidats le 20 juin dernier.

Ils ont donné les résultats suivants :

OPC :

Dossiers de candidature : 8

Entreprises consultées : 7 (Astragale non retenu car il participe déjà à la maîtrise d'œuvre)

Offres reçues : 7

L'offre de OPC PROJECT, pour 43 154 €, s'est avérée la plus avantageuse et a donc été retenue par la commission d'appel d'offres.

CSPS :

Dossiers de candidature : 9

Entreprises consultées : 8 (Management coordi non retenu pour dossier incomplet)

Offres reçues : 5

L'offre de Qualiconsult sécurité, pour 8 316 €, s'est avérée la plus avantageuse et a donc été retenue par la commission d'appel d'offres.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à confirmer les choix de la commission d'appel d'offres et à l'autoriser à signer les marchés correspondants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

ETABLISSEMENT THERMAL : PRIME PERSONNEL TECHNIQUE

Le personnel technique de l'établissement thermal subit des contraintes particulières lorsqu'il est amené, dans le cadre de conventions avec la ville, à participer à l'entretien de la station d'épuration.

En conséquence, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à lui octroyer une prime particulière, dont le montant sera fixé par le maire dans la limite d'un plafond annuel de 600 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

VENTE TONDEUSE

La commune a changé une de ses tondeuses pour un appareil plus puissant.

Le vendeur proposait une reprise de l'ancienne tondeuse pour 2 400 €.

M. Noguez a fait une offre meilleure, à 4 000 €, sous réserve de la payer en quatre mensualités de 1 000 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter la proposition de M. Noguez.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

PANNEAU PUBLICITAIRE STADE DE RUGBY

Comme tous les ans, l'U.S.A propose un panneau publicitaire au stade pour un coût de 500 €.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à accepter cette proposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : SOCIETE MUSICALE DU LAVEDAN

La société musicale du Lavedan envisage d'équiper les musiciens de son harmonie de polaires blanches pour les manifestations hivernales qui se déroulent en plein air (par exemple monuments aux morts des 11 novembre et 5 décembre).

Le coût devrait être de l'ordre de 300 €.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à décider une subvention exceptionnelle de 300 € pour financer cette opération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ECOLE DE BASKET

L'école du club de basket a vu cette année son équipe benjamine qualifiée pour la finale régionale et a fini 3^{ème}.

Pour participer à cette compétition, le club a dû organiser le transport des joueurs et des supporters et sollicite une subvention pour l'aider à financer cette opération.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lui verser une subvention exceptionnelle de 300 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Le club de gymnastique volontaire a dû acheter du matériel pour un coût global de 105,20 € et sollicite une subvention pour l'aider dans cet achat.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lui accorder une subvention exceptionnelle de 100 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : LA PYRENEENNE

Comme tous les ans, l'épreuve sportive « la pyrénéenne » a bénéficié de l'apport de bénévoles de certaines associations argelésiennes

En contrepartie, la commune verse des subventions à ces associations.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser à chaque association 20 € par membre ayant participé bénévolement à l'organisation de la pyrénéenne, à savoir :

	Membres	subvention
Association des anciens combattants :	3	60 €

U.C.L	4	80 €
Montagnards argelésiens montagne	5	100 €
Montagnards argelésiens section ski	8	160 €
Montagnards argelésiens fond loisirs	13	260 €
Montagnards argelésiens ski alpin	6	120 €
Fédération départementale des anciens combattants	18	360 €
Accueil nouveaux résidents	10	200 €
Rugby U.S.A	10	200 €
Les fines herbes	4	80 €
Aïkido	4	80 €
Gymnastique volontaire	4	80 €
Club du Labeda	10	200 €
Do minho	2	40 €
Moto club des 7 vallées :	21	420 €
Rotary	9	180 €
Total :	131	2 620 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ACCUEIL DES NOUVEAUX RESIDENTS

L'association « accueil des nouveaux résidents » réédite sa plaquette d'information sur notre commune.

Compte tenu de l'intérêt de cette plaquette et de son coût élevé, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de participer à cette opération par le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

RÈGLEMENT DE L'EAU

Afin de clarifier nos relations avec les usagers, il nous est apparu nécessaire de réactualiser notre règlement de l'eau qui avait près de 60 ans.

Ce nouveau règlement a été élaboré sous contrôle de la commission des travaux, qui l'a approuvé.

Il porte essentiellement sur les points suivants :

- Les branchements : demandes, entretien, répartition des travaux entre les bénéficiaires et la commune ...
- Les compteurs d'eau : modalités d'utilisation, vérification, ...
- La définition des abonnements et des autres usages (branchements de chantier, défense incendie, ...)
- La tarification (paiements, fixation des tarifs et des périodes de tarification...)
- L'assainissement (raccordements, rejets, tarification,...)

Ce règlement est bien entendu consultable par tous les usagers en mairie et sera consigné dans le registre des délibérations du conseil municipal.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à approuver ce nouveau règlement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

FACTURATION DE L'EAU

Notre station d'épuration devient opérationnelle et il convient maintenant d'en financer le coût, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Nous pensons maintenir, pour les prochaines années, un prix de l'eau et de l'assainissement au m³ de l'ordre de 2,30 €, prix nettement inférieur à la moyenne régionale Midi-Pyrénées qui se situe à 3,40 €.

Néanmoins, il s'agit d'un coût relativement élevé et certains de nos concitoyens nous ont demandé d'établir notre facturation tous les 6 mois.

Cette proposition paraît légitime, aussi, en application de l'art. 20 approuvé par le conseil municipal, Monsieur le Maire propose le système de tarification suivant :

Facturation tous les 6 mois, le premier semestre étant estimé à 50 % de la consommation de l'année précédente

Relevé des compteurs chaque fin d'année et apurement du solde réel de la consommation

Les abonnements, droits de branchements et locations de compteurs seront facturés avec la consommation estimée du 1^{er} semestre.

Bien entendu, chaque changement d'abonné fera l'objet d'un relevé de compteur et la quantité facturée sera celle effectivement relevée.

Pour le premier semestre 2009, les prix seront ceux qui ont été fixés par délibération du 8 décembre dernier.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à approuver ces dispositions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

FONDS D'EQUIPEMENT URBAIN

Nous sommes en train d'achever le F.E.U 2007-2009 et il importe de préparer le F.E.U 2010-2012.

Les crédits affectés par le conseil général sur ce programme sont de 192 087 € sur trois ans, soit 64 029 € par an.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'attribution de ce fonds pour les opérations suivantes :

- **Salle de la terrasse 2^{ème} tranche** : (aménagement intérieurs, adaptation des locaux aux publics handicapés)

coût : 390 290 €

Subventions F.E.U : 30 %, soit 117 087 €

Autres subventions (accès handicapés, ADEME) 10 % soit 39 029 €

- **Aménagements des abords de la salle de la terrasse** (rue de l'Yser et rue Pasteur) : aménagements de parkings et plan de circulation handicapés)

coût : 100 000 €

subventions F.E.U : 30 % soit 30 000 €

- **Aménagement d'un terrain d'entraînement sportif** (Terrain propriété de la commune)

coût : 150 000 €

subventions F.E.U : 30 %, soit 45 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

E.S.A.T

L' E.S.A.T souhaite regrouper ses activités sur un local à construire, situé sur notre commune, dont nous prendrions la maîtrise d'ouvrage ; il rembourserait à la commune, sous forme de loyers, les annuités de remboursement nécessaires pour cette opération.

Par délibération du 18 mai 2009, nous avons demandé au contrat de pays de prendre en charge une partie des travaux sous forme de subventions, avec le tableau de financement suivant :

Coût de l'opération :	697 165 €
Contrat de pays : (72 %)	601 960 €
Auto financement :	195 205 €

Lors d'une réunion qui s'est tenue en mairie le 9 juillet dernier, nos financeurs ont souhaité, vu l'importance de ce dossier, que la commune s'engage formellement à en assurer la maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de décider que notre commune assurera la maîtrise d'œuvre complète de l'opération, y compris l'acquisition du terrain, dans la mesure où l' E.S.A.T lui remboursera, sous forme de loyers, l'intégrité des coûts qu'elle aura assumés.

En complément, la commune mettra gratuitement à disposition de l'E.S.A.T le bâtiment dit « du collège d'Ourout » à charge pour lui d'y réaliser des logements pour handicapés et d'en assumer la totalité des charges.

CASINO D'ARGELÈS-GAZOST : AUTORISATION DE JEUX

Le casino d'Argelès-Gazost vient de déposer une demande de renouvellement des jeux de boule et de machines à sous.

Par lettre du 3 août dernier, M. le Préfet demande de lui faire connaître notre avis par délibération.

Compte tenu de l'impact économique de cet établissement (30 emplois), des retombées sur les ressources communales (près de 270 000 € par an) et de la qualité de ses animations, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner un avis très favorable sur cette demande.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

VIREMENTS DE CRÉDITS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les virements de crédits suivants :

Budget principal :

Compte 205 (concessions et logiciels)	+ 10 000 €
Compte 2185 (divers)	- 10 000 €

Budget eau potable :

Fonctionnement :

Dépenses :	Compte 6811 (amortissements)	+ 2 800 €
	Compte 023 (vir à investissement)	+ 7 200 €
Recettes :	Compte 773 (annulation mandats)	+ 10 000 €
Investissements :		
Dépenses :	Compte 1687 (emprunts)	+ 10 000 €
Recettes :	Compte 021 (vir de fonct.)	+ 7 200 €
	Compte 281531 (amortissements)	+ 2 800 €

Budget assainissement :

Compte 70611 (redevances)	+ 25 000 €
Compte 6618 (frais financiers)	+ 25 000 €

Budget établissement thermal :

Compte 1687 (dépenses emprunts):	+ 25 000 €
Compte 1641 (recettes emprunts)	+ 25 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

CENTRE THERMOLUDIQUE – PLAN DE FINANCEMENT

Suite à une réunion du 7 juillet 2009 avec les partenaires financeurs du projet de création d'un centre thermoludique à Argelès-Gazost, une actualisation du plan de financement du projet a été demandée.

Ce correctif tient compte des dernières propositions d'interventions financières annoncées par les partenaires financeurs sollicités, et de la demande d'aide à formuler au titre de l'accessibilité des équipements aux personnes à mobilité réduite.

Le montant prévisionnel global de la tranche ferme s'élève à 5 473 165 € HT dont, au titre de :

- la partie thermale :	546 485 € HT ;
- la partie thermoludique :	4 564 200 € HT ;
- la partie accessibilité :	99 800 € HT ;
- la partie solaire thermique :	90 000 € HT ;
- la partie autres économie d'énergie :	172 680 € HT.

Tel que détaillé dans le tableau ci-joint (Plan de financement prévisionnel n°1).

Une demande de subvention au titre des installations solaires thermiques (d'un coût prévisionnel de 90 000 € HT) et des autres dépenses afférentes aux économies d'énergie (172 680 € HT) sera sollicitée auprès de la Région Midi-Pyrénées et de l'ADEME, au titre du Programme PRELUDE.

N'ayant pu à ce jour obtenir de précision sur l'éligibilité de ces dépenses, il convient de noter qu'en cas de réponse négative de la part des services instructeurs, le coût correspondant sera réintégré dans le montant global des dépenses sur lesquelles est basée la demande de financement déposée, au titre de la partie thermoludique, auprès du Pôle Touristique (comme détaillé dans le Plan de financement prévisionnel n°2 ci-joint).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel actualisé tel que présenté ci-dessus, selon les variantes indiquées, ainsi que les demandes d'aides à solliciter.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.